

Le **MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS** (M. Tarte) : Je crois que la somme qui est maintenant demandée est suffisante pour faire les travaux que l'on a en vue. Les rapports qui m'ont été présentés sont à l'effet que si on entourait de pierres et de fascines les travaux actuels, nous pourrions au moins empêcher qu'ils ne soient emportés par les eaux du printemps.

Naturellement, si nous voulions faire des travaux nouveaux, il faudrait une somme plus considérable ; mais dans l'état actuel des choses je suis convaincu que la somme demandée sera suffisante.

M. MARCOTTE : Est-ce qu'on a fait remarquer à l'honorable ministre que l'on avait besoin de travaux sur le côté ouest de la rivière Sainte-Anne ?

Le **MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS** : L'honorable député ne devrait pas perdre de vue que ces travaux ne sont pas, à proprement parler, du ressort du gouvernement fédéral. C'est parce que ces travaux sont pour des sommes considérables que le département a concédé, pour ainsi dire, une certaine somme d'argent. (Texte.)

M. CASGRAIN : Il est question, dans cet item du budget, d'un grand nombre de quais situés dans la province de Québec. Mon honorable ami le ministre des Travaux publics sait, sans doute, que l'on perçoit sur ces quais, un certain droit, minime il est vrai, mais qui constitue cependant une taxe sur la population qui se sert de ces quais. Ainsi, par exemple, sur l'île d'Orléans, on perçoit un ou deux centus par poche de patates ou pommes de terre et sur d'autres objets. J'aimerais savoir si le gouvernement a l'intention de changer la loi ou les règlements à ce sujet. (Texte.)

Le **MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS** : L'honorable député ne doit pas perdre de vue que la question qu'il me pose ne relève pas de mon département. Lorsque le département a construit les quais ou les a réparés, c'est tout ce qu'il a à faire.

Je ne suis pas en état de dire quelle sera, à l'avenir, la politique du gouvernement sur ce point. J'admets cependant que cette collection d'impôts a été jusqu'ici une nuisance publique. (Texte.)

M. MARCOTTE : Si l'honorable ministre veut bien me le permettre, je profiterai de l'occasion pour faire observer qu'une interpellation a déjà été faite, dans la Chambre, par l'honorable député de Berthier (M. Beausoleil), à l'effet de demander que des ingénieurs soient envoyés pour faire un examen le long du Saint-Laurent, afin d'aviser aux moyens d'empêcher la formation des digues causées par l'amoncèlement des glaces le printemps, et qui produisent des inondations le long du fleuve Saint-Laurent.

Cette question est d'une haute importance parce que ces inondations font perdre beaucoup de valeur aux propriétés situées le long du fleuve. Je ferai remarquer que je ne vois rien dans les estimations supplémentaires pour cet objet, malgré la promesse de l'honorable premier ministre, en réponse au député de Berthier, que le gouvernement devait s'en occuper immédiatement. (Texte.)

Le **MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS** : La question de l'honorable député est à l'étude depuis plusieurs années. Je n'ai pas besoin de dire que j'en comprends toute l'importance. Mon départe-

ment a, dans ses casiers, des rapports nombreux sur ce sujet. Nous devons continuer à observer l'état des choses, et lorsque je serai mieux renseigné, je devrai prendre des mesures pour y remédier. (Texte.)

M. BOISVERT : M. le président, à propos de l'item demandé pour la construction des travaux à faire dans le fleuve Saint-Laurent, je crois de mon devoir d'attirer l'attention du gouvernement, particulièrement celle de l'honorable ministre des Travaux publics (M. Tarte), sur l'opportunité qu'il y aurait d'employer une certaine somme d'argent dans le but de faire faire des explorations à différents endroits dans le fleuve Saint-Laurent, afin de s'assurer s'il n'y aurait point moyen, par suite de la construction de travaux publics, de prévenir ces grandes inondations qui ont lieu le printemps, lors du départ des glaces, et qui causent des dommages considérables, dommages qui se chiffrent par des centaines de milles piastres. Pour ne vous parler que des dommages causés dans plusieurs paroisses de mon comté, le printemps dernier, je vous dirai que les glaces ont démolé plusieurs demeures et emporté grand nombre d'autres bâtiments. Et il en a été de même dans un bon nombre d'autres paroisses. Il me semble qu'il y va du devoir du gouvernement de faire tout en son possible, afin de s'assurer s'il n'y a pas moyen d'éviter le retour de ces calamités, ou au moins d'en diminuer le danger et l'intensité.

On est d'opinion, M. le président, que si l'on construisait un pilier dans le chenal du fleuve Saint-Laurent, un peu en amont de l'endroit appelé le Cap à la Roche, vis-à-vis la paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, on obtiendrait le résultat voulu. Je comprends que l'idée de construire un pilier dans le fleuve Saint-Laurent, pour faciliter l'écoulement des eaux du fleuve à cet endroit, demande un peu d'explications de ma part. C'est ce que je vais m'efforcer de faire le plus brièvement possible. L'on sait que, lorsque le pont de glace se forme en premier lieu, en face de la ville de Québec, et qu'il continue à se former en montant le fleuve, jusqu'à un endroit appelé le Richelieu, où l'eau est bien peu profonde, et en même temps très rapide, le pont de glace se forme très lentement à cet endroit, parce qu'une partie de la glace qui descend se casse par morceaux, et rentrent sous le pont de glace qui est formé pour aller s'arrêter sur les roches et obstruer le passage de l'eau. Dès ce moment, le niveau de l'eau du fleuve commence à s'élever pour ne baisser qu'après la débâcle des glaces. Il est à ma connaissance personnelle que le pont de glace étant pris de la sorte, le niveau de l'eau du fleuve vis-à-vis les Trois-Rivières, s'éleva d'environ une dizaine de pieds dans le courant de l'hiver, et la conséquence a été qu'il y a eu une forte inondation le printemps suivant. Il en est toujours ainsi quand le pont de glace se forme sur le Richelieu, vis-à-vis la paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pérade. Eh bien ! M. le président, si l'on construisait un pilier à la tête du Richelieu, ce pilier aurait pour effet de faire former le pont de glace au premier gros froid de l'automne, et lorsque le pont de glace se formerait plus tard, vis-à-vis la ville de Québec, il continuerait de se former jusqu'au pied du Richelieu. Comme à cet endroit le courant est très rapide et la longueur du Richelieu assez courte, il est à peu près certain que le chenal du fleuve resterait libre de glace pendant l'hiver. Lorsque les eaux du printemps arrive-